



Valérie BOYER

*Députée des Bouches-du-Rhône
Adjointe au Maire de Marseille et Conseillère Communautaire MPM
Secrétaire nationale de l'UMP à la Santé*

Communiqué de Presse – 25/01/2011

« Les Socialistes à la rescousse des industries du tabac ! »

Le groupe socialiste va défendre une proposition de Loi « visant à concilier la préservation de l'intégrité des œuvres culturelles et artistiques avec les objectifs de la lutte contre le tabagisme » (N° 2972) qui viendra en discussion générale devant l'Assemblée Nationale ce jeudi 27 janvier.

Cette proposition de loi vise à modifier l'article L 3511-3 du code de la santé publique ou « Loi Evin » pour permettre d'exclure les œuvres culturelles et artistiques, de son champ d'application, qui interdit la publicité directe ou indirecte pour le tabac.

Pour Valérie Boyer : « Cette proposition de loi qui part d'un bon sentiment, risque de porter un coup très sérieux à une politique de santé publique où les progrès à réaliser sont encore immenses. »

Suite à plusieurs « affaires » : Jacques TATI sur son Solex une pipe à la bouche, Jean-Paul Sartre et son mégot, COCO avant Chanel... une polémique est née sur la censure, les prohibitionnistes, l'hygiénisme et l'absurdité d'une telle démarche. Selon Valérie Boyer, « ces polémiques ne reposent sur rien. En effet, ni les pouvoirs publics, ni les associations ne se sont opposés à ces affiches. Tout le monde convient que ce genre de campagne ne contrevient pas à la loi. »

Pourtant, l'exposé des motifs de cette proposition socialiste reprend pourtant les éléments de ces affaires, pour justifier l'ouverture d'une brèche importante dans la « loi Evin ».

Valérie Boyer estime que « ce qui est en jeu ici, ce n'est pas la liberté d'expression ou le patrimoine artistique, mais bien le plus important pilier de la politique de santé publique : la lutte contre le tabagisme. Chaque année le tabac tue 60 000 personnes dans notre pays. L'industrie du tabac et son puissant lobby, vont immédiatement profiter de l'affaiblissement de ce texte pour le contourner, d'autant plus que les œuvres culturelles sont des vecteurs puissants pour la cible favorite des « cigarettiers » : les jeunes !

La France possède une législation en pointe et cohérente dans la lutte anti-tabac, construite au fil du temps et par des majorités aux orientations différentes, elle est aujourd'hui reconnue sur le plan international. L'affaiblir donnerait un signal très négatif aux pays qui doivent nous rejoindre dans la lutte contre le tabac.

La liberté d'expression et la création artistique sont des droits parmi les plus précieux, jamais la loi du 10 janvier 1991 ne les a mis en danger. »

Contacts : Julien RAVIER - 06 50 36 67 50

Roger PECOUT – 06 50 36 69 03